

Procès verbal

Le mercredi 04 mars 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Yves VILLE.

Secrétaire de la séance : Stéphanie CHEVALIER

Présents : Yves VILLE, Stéphanie CHEVALIER, Mathieu DUMAS, Catherine MILLECAMPS, Hélié LAROCHE, Bruno LACAN, Arnaud MEUNIER, Johnny LEBERT

Représentés : Cécile DUPONCHELLE-BRULE représentée par Stéphanie CHEVALIER

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Vote du compte de gestion 2025
- Vote du compte administratif 2025
- Affectation de résultat de fonctionnement
- Subventions de fonctionnement aux associations
- Questions diverses

Un point est rajouté à l'ordre du jour :

- TOURISME : Autorisation pour la création de circuits trail par la Communauté de Communes du Grand-Figeac sur la Commune de Balaguier d'Olt. (N° DE_07_2026), **Accord des élus**

Délibération sur le compte de gestion - BALAGUIER D'OLT 2025 (N° DE_03_2026)

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte administratif - BALAGUIER D'OLT 2025 (N° DE_04_2026)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Stéphanie Chevalier invitant le Maire à présenter le compte administratif, M. le Maire Yves Ville se retirant au moment du vote,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2025, dressé par Yves Ville, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	17 977,56	6 211,71	0,00	6 211,71	17 977,56
Opérations exercice	129 195,70	138 574,34	20 001,39	20 176,22	149 197,09	158 750,56
Total	129 195,70	156 551,90	26 213,10	20 176,22	155 408,80	176 728,12
Résultat de clôture		27 356,20	6 036,88			21 319,32
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	27 356,20	6 036,88	0,00	0,00	21 319,32
Résultat définitif		27 356,20	6 036,88			21 319,32

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - BALAGUIER D'OLT 2025 (N° DE_05_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	17 977,56

Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	10 820,02
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	9 378,64
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	27 356,20
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	27 356,20
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	6 036,88
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	21 319,32
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Subvention de fonctionnement aux associations (N° DE 06 2026)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le versement d'une subvention de fonctionnement de **100€** pour l'année 2026 aux associations suivantes :

- **Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des villages d'Olt**
- **Société de chasse**
- **Club Loisirs et Rencontres**
- **Comité des fêtes**
- **Association locale ADMR du pays de Capdenac**
- **Société de pêche de Capdenac**
- **Les Boulistes d'Olt**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces propositions de subvention.

TOURISME. Autorisation pour la création de circuits trail par la Communauté de Communes du Grand-Figeac sur la Commune de Balaguier d'Olt. (N° DE 07 2026)

Par la délibération n°03_2025 datée du 25 mars 2025, la Communauté de Communes du GRAND-FIGEAC a missionné le prestataire YOOMIGO, expert français du trail, pour **la co-construction, l'aménagement et la promotion de son Espace Trail (secteur sud)** : un lieu dédié à la course nature avec dénivelés, proposant des circuits balisés, des services, et

équipements (panneaux) pour les coureurs débutants ou confirmés.

Conformément au cahier des charges et aux volontés du maître d'ouvrage, les parties prenantes (élus, habitant, trailers, clubs sportifs, techniciens institutions publiques concernées) ont été fortement mobilisées lors de la conception de ces circuits, à travers des questionnaires, des réunions et des ateliers de co-construction répartis par secteur (autour de Marcilhac-sur-Célé, Larroque-Toirac et Cajarc).

Il en résulte la création de **20 circuits** de niveaux variés en Comité de pilotage dédié à l'Espace Trail, le 4 février 2026 au siège du Grand-Figeac.

L'espace Trail sera matérialisé par un balisage spécifique et des panneaux départ :

- 3 points de départ principaux : Cajarc, Marcilhac-sur-Célé, Larroque-Toirac
- 7 points de départ secondaires : Saint-Sulpice, Larnagol, Calvignac, Puyjourdes, Montbrun, Balaguiet d'Olt et Gréalou

Le circuit trail concernant la Commune de Balaguiet d'Olt est :

- Circuit n°12 (au rythme de l'eau)

Autorisation de passage, balisages, signalétique et publication

Par convention, la Commune de Balaguiet d'Olt a autorisé la Communauté de Communes du Grand-Figeac à :

- L'ouverture de la circulation des trailers et randonneurs sur le(s) circuit(s) qui traversent ses parcelles, y compris ses parcelles privées (Cf. plan(s) annexé(s)) ;
- La mise en place de panneaux départ, le cas échéant, et d'un balisage dédié au trail conforme aux normes AFNOR ;
- La publication des circuits sur les outils de promotion de l'Espace Trail édités par le Grand-Figeac, l'Office de tourisme, l'Agence de Développement Touristique Lot Tourisme, YOOMIGO (Expert Français du trail) ainsi que sur divers supports numériques.

La circulation des trailers et randonneurs se fera exclusivement sur le sentier, tel que défini sur le(s) plan(s) annexé(s).

L'entretien des circuits

La commune s'est engagée à assurer la veille annuelle et l'entretien courant des chemins (nettoyage, maintenance, élagage) pour qu'ils puissent être praticables toute l'année, sans danger prévisible. La Commune se réserve le droit de déléguer l'entretien des sentiers à une personne publique ou privée de son choix.

La Commune, tout comme le Grand-Figeac, publiera le règlement d'usage. La mise en oeuvre relève du pouvoir du Maire :

- ne pas s'écarter des chemins définis et balisés,
- ne pas camper, fumer, ni faire de feu,
- ne pas prélever la végétation,
- ne pas déposer d'ordures,
- ne pas laisser divaguer les chiens
- respecter les élevages et les cultures.

Questions diverses

- Tour de garde des élections municipales du 15 mars 2026. Un planning sera envoyé aux élus.
- Suite au contrôle URSSAF du 05/02/2026, aucune anomalie n'a été relevée.
- Repas de l'APE le 7 mars 2026
- Repas de la chasse le 22 mars 2026
- Élections du maire et des adjoints le vendredi 20 mars à 19h.
- Le Rallye Terre des Causses aura lieu le 3 - 4 et 5 avril 2026

La séance est levée à 20h30.

Yves VILLE
Président de séance

Stéphanie CHEVALIER
Secrétaire de séance